



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Phobie scolaire

Question écrite n° 38802

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance des troubles anxieux scolaires, plus communément appelés phobie scolaire. En effet, très souvent le diagnostic de cette maladie tarde à se faire car il est identifié à un décrochage ou à un refus d'aller à l'école par l'enfant fréquemment considéré comme un caprice, alors qu'il s'agit en réalité d'une réelle impossibilité physique et psychique pour ce dernier de s'y rendre. Le diagnostic tardif de cette maladie entraîne de nombreuses difficultés pour la famille, qui doit alors jongler entre la justification auprès de l'école de l'absence de l'enfant, souvent assimilée à de l'absentéisme, et s'assurer d'une prise en charge éducative adaptée pour ces enfants. Sur ce dernier point, les parents restent aujourd'hui dépourvus de solutions concrètes car il n'existe actuellement pas d'alternative pédagogique permettant une prise en charge de ces enfants ; seules des solutions au cas par cas et en fonction de l'équipe pédagogique sont parfois proposées, laissant souvent aux parents, enfants et enseignants un sentiment d'abandon. À ces difficultés s'ajoute parfois une forte augmentation des dépenses de soins qui peut impacter considérablement l'équilibre financier des familles concernées. Aussi, il lui demande quelles mesures permettant une véritable prise en charge éducative et matérielle de ces enfants sont envisagées afin de faire en sorte que les enfants touchés puissent poursuivre sereinement leur parcours scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38802

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mai 2021](#), page 4032

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)